

L'AGGLO

VOUS AIDE À VALORISER VOS VÉGÉTAUX



PLUS D'INFOS :

au 03 26 56 47 15

ou infodechets@epernay-agglo.fr

Retrouvez l'ensemble des aides de l'Agglo sur www.epernay-agglo.fr

EPERNAY
AGGLO CHAMPAGNE

CapZÉRO
DÉCHET
AGISSONS TOUS ENSEMBLE

LE COMPOSTAGE

Il permet la transformation de matières organiques. Le compost obtenu est un très bon amendement pour les sols.

Epernay Agglo Champagne donne la possibilité aux usagers d'acquérir un composteur ou lombricomposteur.

Composteur en bois			Composteur en plastique			Lombricomposteur	
400 L	600 L	800 L	400 L	600 L	800 L	32 L	48 L
15 €	20 €	30 €	15 €	20 €	30 €	30 €	40 €

Accessoires : bioseau 10 L (1€) et outil mélangeur (2 €) ne peuvent être vendus séparément.

Deux composteurs et 1 lombricomposteur maximum par adresse pour une période de 5 ans.



LE BROYAGE

Il réduit de 6 à 12 fois le volume des branches. Le broyat obtenu peut être employé pour pailler le sol, afin de le protéger contre l'érosion, l'évaporation et le gel, tout en limitant la propagation des mauvaises herbes. Il peut également être utilisé dans un composteur.

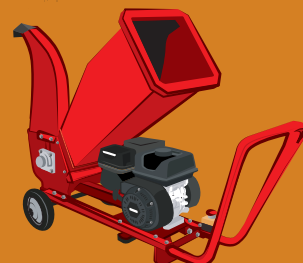
Epernay Agglo Champagne subventionne **la location** d'un broyeur.

La subvention est accordée à hauteur de 50 % du montant TTC du coût facturé.

Aide plafonnée à 100 euros par an et par demandeur.

Les frais complémentaires (caution – forfait livraison – frais énergétique et entretien) restent à la charge de l'utilisateur.

La facture de location du matériel sera détaillée, le ticket de caisse ne faisant pas foi.



Epernay Agglo Champagne subventionne **la prestation** de broyage.

La subvention est accordée à hauteur de 50 % du montant TTC du coût facturé.

Aide plafonnée à 100 euros par an et par demandeur.

Les frais complémentaires (caution - forfait livraison - frais énergétique et entretien) restent à la charge de l'utilisateur.

La facture de prestation de broyage sera détaillée, le ticket de caisse ne faisant pas foi.

Dossier à fournir

- Le bulletin de réservation de composteur ou dossier de demande de subvention complété, daté et signé (accessibles sur le site www.epernay-agglo.fr)
- Une photocopie de la pièce d'identité du demandeur
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois

Et uniquement pour le broyage :

- Une photocopie de la facture acquittée de la location de broyeur de végétaux ou prestation de broyage au nom du demandeur, postérieure au 1er janvier 2026 et antérieure au 31 décembre 2026 avec le descriptif de l'équipement ou détails de l'intervention.
- Un RIB du demandeur pour virement de la subvention sur le compte bancaire